



Ambition 2020 : l'Apprentissage et l'Alternance pour l'emploi dans les Hauts-de-France

PRÉAMBULE

Le 26 avril 2016, la Région Hauts-de-France lançait son Plan Apprentissage pour développer significativement cette voie de formation au profit de l'insertion professionnelle des jeunes et répondre de manière adaptée aux besoins des entreprises.

Ce plan d'action composé de 4 grands volets visait à :

- **Lever** les freins financiers à l'embauche d'apprentis en triplant la prime à l'apprentissage perçue par les entreprises.
- **Accompagner** les entreprises et les apprentis par un bouquet de services permettant de simplifier les démarches administratives des entreprises, de faire signer davantage de contrats d'apprentissage, d'offrir aux jeunes et à leur famille une information éclairée sur l'apprentissage et les métiers qui recrutent et assurer une animation territoriale de l'apprentissage.
- **Soutenir** la qualité des parcours de formations en Région Hauts-de-France au travers d'aides aux apprentis.
- **Proposer** une carte des formations souple, réactive et plus adaptée aux besoins des entreprises.

L'annonce d'une réforme en profondeur de l'Apprentissage est venue modifier significativement le paysage de l'apprentissage et de la formation professionnelle. La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » votée le 5 septembre 2018 confirme l'orientation politique nationale transférant le pilotage de l'apprentissage de la sphère institutionnelle vers le monde économique.

Tous les acteurs de l'apprentissage ont vu leurs compétences évoluer :

Les branches professionnelles sont responsabilisées sur le développement de l'apprentissage au plus près des besoins des filières qu'elles représentent. De plus, elles sont désormais impliquées dans les choix de financements de l'apprentissage via les opérateurs de compétences, nouvellement créés en remplacement des OPCA.

Les opérateurs de compétences sont chargés d'assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation selon le niveau de prise en charge fixé par les branches. Ils apportent un appui technique aux branches adhérentes pour leurs missions de certification et de définition des niveaux de prise en charge des coûts de formation par apprentissage. Ils assurent également un service de proximité aux entreprises (formation professionnelle des salariés, analyse des besoins de formation, actions concourant au développement des compétences des entreprises).

de moins de 50 salariés). Enfin, ils promeuvent les modalités de formation.

L'Agence Nationale France Compétences, créée depuis le 1er janvier 2019, est le nouvel acteur pivot de cette réforme. Des missions centrales en matière de formation professionnelle et plus spécifiquement d'apprentissage lui sont confiées : consolider, animer, rendre public les travaux des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications ; contribuer au suivi et à l'évaluation de la qualité des actions de formation dispensées ; établir le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ; assurer la veille, l'observation et la transparence des coûts de formation par apprentissage ; émettre des recommandations à divers niveaux (ex : financement de l'alternance et convergence des coûts) ; réaliser des enquêtes de satisfaction auprès des entreprises au regard des missions confiées aux opérateurs de compétence ; suivre la mise en œuvre des CPRDFOP et assurer le versement de fonds de financement complémentaires au titre de la péréquation.

Les services de l'Etat sont invités à travailler avec les branches professionnelles pour adapter de façon plus réactive les référentiels aux évolutions du monde professionnel en créant des certifications intégrant des blocs de compétences. Ces diplômes et titres enregistrés pour une durée maximale de 5 ans, simplifieront l'enregistrement des certifications professionnelles portant sur des métiers et compétences identifiées comme particulièrement en évolution ou en émergence.

Les Régions voient leurs compétences recentrées sur l'aménagement du territoire et la péréquation et le développement économique par la formation, ainsi que sur l'orientation, l'information sur les métiers et la valorisation de l'Apprentissage et de l'Alternance.



LE RÔLE DE LA RÉGION : **D'UN PILOTAGE CENTRAL VERS UNE ACTION** **CONCERTÉE AU SERVICE DU TERRITOIRE**

Si les Régions ne sont plus les décideurs principaux en matière d'apprentissage, la loi leur confère des compétences revisitées qui leur permettent d'intervenir au titre de l'aménagement du territoire et du développement économique.

Ainsi, elles ont la possibilité de compléter le financement de formations par apprentissage pour soutenir leur maintien ou leur déploiement, lorsque ces formations représenteront une plus-value pour le territoire tant pour ses entreprises que pour les candidats à l'apprentissage.

Les Régions conservent également une responsabilité en matière d'investissement pour les opérateurs de formation (CFA ou autres) et pourront décider de soutenir financièrement des projets de modernisation des appareils de formation de ces centres (construction, innovation pédagogique, rénovation, mise aux normes, etc.).

Enfin, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, et dans le cadre du CPRDFOP, les Régions auront à écrire, un Schéma Régional de l'Alternance pour garantir le développement équilibré des formations sur le territoire régional.

Pour que la Région puisse assurer pleinement ce rôle, une collaboration étroite avec tous les acteurs de l'apprentissage sera nécessaire. Celle-ci devra se traduire par un travail partenarial fort avec les acteurs économiques et les acteurs institutionnels qui, chacun dans son champ d'intervention, détiendront une partie des informations essentielles à la construction d'une vision partagée du développement de l'apprentissage. Des premiers échanges entre la Région et les services du Rectorat et de la DIRECCTE, d'une part, et certaines branches professionnelles et leurs OPCO d'autre part, ont permis d'envisager l'élaboration de conventions partenariales de partage d'objectifs et d'échange de données.»

L'AMBITION DES HAUTS-DE-FRANCE

La Région rapidement s'est emparée de ce nouvel environnement et a immédiatement réaffirmé sa volonté forte de poursuivre son implication dans le développement de l'apprentissage et de l'alternance.

Dès l'annonce de la réforme, la Région a organisé les premiers Etat généraux de l'apprentissage, le 14 juin 2018. L'objectif étant de réunir l'ensemble des acteurs régionaux pour anticiper l'application de la loi et construire les conditions d'une gouvernance partagée du nouveau système. En organisant des comités de pilotage trimestriels, la Région rythme la concertation entre acteurs de l'apprentissage pour avancer collectivement dans la mise en œuvre concrète de la loi promulguée le 5 septembre dernier. Ces rencontres, considérées comme nécessaires par tous, confirment la volonté des acteurs de voir la Région conserver un rôle d'ensemblier sur l'apprentissage. La Région reçoit positivement cette demande et restera un acteur à part entière sur cette thématique.

Fruit de cette ambition forte de la Région, le Plan « **AMBITION 2020 : L'APPRENTISSAGE ET L'ALTERNANCE POUR L'EMPLOI DANS LES HAUTS-DE-FRANCE** » fait vivre l'écosystème issu de la loi du 5 septembre 2018 et se traduit par **4 ENGAGEMENTS ET 6 FICHES ACTION**.



ENGAGEMENT N°1 : LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE SOUTIENT TOUT AU LONG DE LEUR PARCOURS VERS L'EMPLOI



Si les aides aux employeurs d'apprentis sont désormais versées par l'Etat en une prime unique, en revanche, les aides aux apprentis restent un enjeu essentiel pour la Région.

La loi du 5 septembre 2018 prévoit une aide au permis de conduire de 500 euros à destination des apprentis et une prise en charge, pour les centres de formation qui les financent, de frais annexes liés à l'hébergement, la restauration et l'équipement. Mais ces frais ne devraient pas se traduire par un versement direct à l'apprenti et ne seront pas ouverts aux centres de formation ne prenant pas en charge ces frais.

Par ailleurs, la Région a développé une politique d'aide aux apprentis significative : aide à l'achat de matériel scolaire et professionnel via la carte génération, aides au transport, à l'hébergement et à la restauration versées via les CFA, fonds de solidarité des apprentis (FSA) mobilisable en cas de difficulté, dispositif « Reprise des apprentis » en cas de rupture, aide à la mobilité européenne, Fonds d'aide à l'Equipement des Apprentis en situation de Handicap (FEAH).

Tout en tenant compte des nouvelles mesures instaurées par la loi et de la politique que déploieront les branches professionnelles vers les apprentis, la Région ne se désengagera pas du parcours des apprentis et maintiendra son appui financier pour leur permettre de suivre leur formation dans les meilleures conditions. Ainsi, la Région revisitera les aides actuelles pour les orienter au mieux, selon les besoins des apprentis.

Pour ce faire, la Région s'appuiera sur des relations partenariales efficaces : Les Hauts-de-France s'appuieront d'une part sur l'Association Nationale des Apprentis de France (ANAF) qui structure la relation avec les apprentis et repère les freins les plus importants et les besoins essentiels des apprentis tout au long de leur parcours. Parce que la voix des apprentis compte, les Hauts-de-France reconnaissent l'ANAF comme un partenaire essentiel.

D'autre part, la Région souhaite maintenir son travail commun efficace avec l'Association des Directeurs de CFA des Hauts-de-France (ARDIR) qui gère au plus près la relation avec les apprentis et est également en mesure de repérer les actions les plus efficaces pour les accompagner.

Ainsi l'engagement n° 1 de la Région a pour ambition de répondre au mieux aux besoins des apprentis, de lever les freins à la signature d'un contrat d'apprentissage ou à la rupture de contrat, de compléter les dispositifs proposés par l'Etat ou les partenaires de l'apprentissage, d'être lisible pour les apprentis et le grand public.

LES APPRENTIS ET LES ACCOMPAGNE

DES PRINCIPES FORTS GUIDENT CET ENGAGEMENT :

• l'accompagnement global

Au-delà des aides et des dispositifs d'accompagnement régionaux, la Région facilitera le repérage, apportera conseils aux apprentis sur toutes les formes d'aides et dispositifs d'accompagnement de « droit commun » répondant aux problématiques globales que pourraient rencontrer un apprenti des Hauts-de-France (logement, santé, culture, vie professionnelle, etc.).

• l'universalité

Hormis le FSA (Fond de Solidarité des Apprentis) qui prend en compte la situation particulière de l'apprenti, les aides seront forfaitaires, elles ne seront soumises à aucun critère. Les règles d'attribution seront identiques pour tous les apprentis se formant en Hauts-de-France ou hors de notre région si l'outil de formation n'existe pas localement.

• la complémentarité

Les mesures de soutien et d'aide aux apprentis, sous pilotage régional, seront élaborées et délivrées en complémentarité des autres aides existantes (en particulier celles de l'Etat et des branches professionnelles) et en concertation avec l'ensemble des autres acteurs du champ de l'apprentissage présents sur les territoires (Direccte, CFA, ARDIR, OPCO, Branches Professionnelles, Chambres consulaires, autorités académiques, etc.).

Elles pourront être modifiées à l'aune de l'évolution du système et de l'intervention des différents partenaires sur ce sujet.

• la visibilité de l'action régionale

Les aides régionales aux apprentis, basées sur une initiative régionale, qui restera exemplaire dans l'apprentissage post-réforme, seront valorisées auprès des publics pour une meilleure mobilisation. La visibilité de l'action régionale sera recherchée et la communication auprès des usagers sera accentuée par l'attribution d'aides directes par la Région Hauts-de-France.

> Voir fiche action :
Aide, accompagnement et soutien aux apprentis (fiche n°1)



ENGAGEMENT N°2 : LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE AGIT POUR PROXIMITÉ ET ÉQUILBRÉE SUR SON TERRITOIRE



La réforme de l'apprentissage met fin à l'autorisation par les Régions des ouvertures et fermetures de sections d'apprentissage et de créations de CFA. Depuis le 1^{er} janvier, tout organisme de formation qui souhaite ouvrir une formation par apprentissage peut librement saisir cette opportunité.

La réforme modifie également en profondeur le système de financement : désormais, les CFA sont rémunérés forfaitairement en fonction du nombre d'apprentis accueillis. Les opérateurs de compétences, outils des branches professionnelles, **leur verseront en effet un « coût contrat » fixe par diplôme, déterminé par les branches professionnelles et validé par l'agence nationale France Compétences.**

Au titre de sa mission d'aménagement du territoire et de développement économique, la Région disposera de dotations financières qui lui permettront, en accord avec ses orientations stratégiques, de compléter ce « coût contrat » et de financer des projets d'investissement de tout organisme de formation proposant de l'apprentissage.

D'une manière générale, l'engagement financier du Conseil régional en direction de ses partenaires ne se concevra qu'après adhésion de ces derniers aux présentes orientations stratégiques de la Région Hauts-de-France.

Pour mieux appréhender cette nouvelle logique d'intervention financière, les services de la Région doivent se doter d'outils de pilotage et d'analyse plus aboutis pour mieux prendre en compte les dynamiques économiques et d'aménagement présentes sur les territoires.

La connaissance du développement territorial de l'apprentissage reste également une condition nécessaire à l'élaboration du futur schéma prévisionnel de l'alternance que la loi du 5 septembre 2018 confie aux Régions.

Ce constat nécessite de repenser tous les modes de collaboration et de contractualisation (avec les territoires, les entreprises, les opérateurs de formation, etc.) afin de reconstituer l'offre de formation régionale par alternance et d'appréhender les dynamiques de développement de l'apprentissage, tant du point de vue des acteurs, que des territoires porteurs.

Pour reconstituer le paysage de l'apprentissage en Hauts-de-France, la Région s'appuie sur les liens naturels qu'elle entretient avec les Lycées Professionnels, les Campus des Métiers et des qualifications, les CFA et tous les acteurs institutionnels du champ de l'apprentissage. L'apparition de nouveaux acteurs suite à la réforme nécessite de tisser de nouveaux liens de qualité comparables (OPCO, France Compétences, Organisme de formation autres que les CFA, nouveaux CFA ou CFA d'entreprises, etc.).

L'observation et la prospective de l'apprentissage en région permettra à terme d'orienter et de cibler les interventions régionales sur l'apprentissage en faveur des métiers d'avenir, des secteurs professionnels porteurs d'emplois, des nouveaux concepts et des nouvelles technologies (ex : intelligence artificielle).

La finalité de cet engagement est de compléter la lecture professionnelle dictée par les branches avec la vision régionale qui s'appuiera sur les besoins d'une offre de formation de proximité et la recherche d'un équilibre territorial.

UNE OFFRE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE DE

DES PRINCIPES FORTS GUIDENT CET ENGAGEMENT :

- **la proximité**

Il s'agit de rechercher un équilibre territorial de l'offre permettant un accès à la formation à tous, quel que soit le bassin de vie pour permettre l'égalité des chances.

- **la complémentarité**

La Région intègre le nouveau champ de l'apprentissage et agit en collaboration et en complémentarité avec les nouveaux acteurs.

Voir fiches action :

- *Soutien financier à l'appareil de formation (fonctionnement et investissement) pour permettre le développement de l'apprentissage et de l'alternance en Haut-de-France (fiche n°2)*
- *Observation et prospective des dynamiques territoriales en matière d'apprentissage (fiche n°3)*
- *Un Schéma Prévisionnel Régional de développement de l'alternance (fiche n°4)*



ENGAGEMENT N°3 : LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE RAPPROCHE ET LES CANDIDATS À L'APPRENTISSAGE



L'une des conditions de la réussite du développement de l'apprentissage réside dans la rencontre entre une entreprise et un candidat. L'inadéquation entre les offres et les demandes d'apprentissage reste trop importante.

POUR RÉDUIRE CET ÉCART, LA RÉGION MOBILISE PLUSIEURS LEVIERS :

- l'image des métiers et de l'alternance : par sa compétence renforcée en matière d'information sur les métiers et les formations, la Région œuvre à la valorisation des métiers et de la voie de l'apprentissage,
- l'élargissement de la recherche de candidats et leur préparation à l'apprentissage,
- la mise en œuvre commune d'engagements forts de la part des entreprises sur la valorisation des métiers,
- l'accompagnement des entreprises à l'alternance.

Deux prestations de services complémentaires seront développées dans cet engagement « rapprochement offre/demande » : une prestation de services aux apprentis et aux familles, et une prestation de services aux entreprises.

Services aux apprentis et aux familles, la Région :

- répond aux questions des jeunes et des familles sur l'apprentissage et l'alternance (demandes d'informations générales sur l'alternance et l'apprentissage et sur les aides, demandes plus précises sur des parcours de formations, demandes de recherche d'entreprise, etc.),
- les met en relation avec les bons interlocuteurs,
- suit et trace les demandes.

Services aux entreprises, la Région :

- répond aux demandes individuelles des entreprises (demandes d'informations générales sur l'alternance et l'apprentissage, questions sur les aides financières, recherche d'un candidat pour répondre au besoin de recrutement de l'entreprise, etc.).
- met en visibilité les besoins exprimés des entreprises,
- noue des partenariats avec des entreprises, des groupements d'employeurs, des clubs d'entreprises, des employeurs publics ayant recours à l'apprentissage, pour unir les efforts au service du rapprochement offre/demande, de la mise en visibilité des besoins de recrutement, de la valorisation et l'attractivité des métiers.

Pour développer ces deux types de prestations de services, la Région :

- construit des relations durables avec les acteurs de la formation pour optimiser les réponses (acteurs institutionnels, acteurs économiques et acteurs des territoires),
- élabore et/ou met en synergie des outils d'information et de ressources adaptés (cartographie des offres de contrat d'apprentissage non pourvues, des offres de sas préparatoires à l'apprentissage, de l'offre de formation en alternance, détail des aides financières).

DES PRINCIPES FORTS GUIDENT CET ENGAGEMENT :

• la réactivité

Les réponses individuelles aux jeunes, aux familles, aux entreprises seront fournies dans des délais compatibles avec leurs besoins,

• la traçabilité

Chaque demande fera l'objet d'un suivi informatique permettant de retracer l'historique de la prise en charge et de favoriser la continuité de la réponse,

• la mutualisation

L'attractivité des métiers, enjeu essentiel pour le développement des entreprises, nécessite un engagement nouveau des acteurs économiques aux côtés de la Région.

Voir fiche action :

Favoriser le rapprochement de l'offre et la demande de contrat d'apprentissage (fiche n°5)



ENGAGEMENT N°4 : LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE ORIENTE LE L **ET VALORISE L'APPRENTISSAGE, L'ALTERNANCE, LES MÉTIERS**

Les Régions se voient confier une compétence renforcée en matière d'information sur les métiers et les formations, en lien avec le Rectorat, prescripteur de l'orientation, et les branches professionnelles, pleinement mobilisées sur le développement des formations et l'orientation professionnelle.

Dans le cadre de cette nouvelle responsabilité, la Région Hauts-de-France intensifiera les actions véhiculant une image positive de l'apprentissage et de l'alternance, pour permettre une orientation volontaire et non subie de la population des 16-30 ans vers les voies de formations en alternance.

La nouvelle politique régionale d'information sur les métiers et les formations se déploiera au travers du nouveau dispositif « Proch' orientation » interface centrale pour promouvoir notamment la voie de formation par apprentissage, et plus globalement par alternance.

En instaurant un dialogue exigeant avec l'ensemble des partenaires et des entreprises mobilisés, la Région se dote d'ambassadeurs des métiers et/ou de l'apprentissage, et leur donne les moyens de prendre part dans le processus d'orientation de nos jeunes. La politique de soutien financier de ces différentes structures pourrait notamment être conditionnée à l'engagement de ces derniers sur ce dispositif ou toute autre action concourant à l'information sur les métiers.

En outre, ce sont toutes les actions historiques de valorisation des métiers et des formations qui doivent être reconsidérées pour les transformer en de véritables outils de présentation de l'excellence professionnelle qui s'y associe (par exemple : Olympiades des métiers ; financement et suivi des manifestations « Info-Métiers » ou « Emploi-Formation » sur les territoires ou financement des concours professionnels : Meilleur Ouvrier de France, Meilleur Apprenti de France etc.). Cette réflexion engagera tous les partenaires, dont notamment les branches et leurs ressortissants.

La Région mènera une réflexion sur la stratégie la plus efficace pour toucher au plus près des territoires les publics visés et proposer ou encourager des événements et moyens de communication adaptés à développer pour capter leur attention et leur intérêt.

Enfin, pour compléter cet engagement, la Région appuiera les branches professionnelles dans leurs engagements sur l'information, l'orientation et la préparation à l'emploi, et notamment la déclinaison de ces engagements en matière d'apprentissage et d'alternance.

DES PRINCIPES FORTS GUIDENT CET ENGAGEMENT :

- **l'égalité**

L'accès à une information simple, claire et exhaustive permettra au public ciblé de se construire une orientation choisie et non subie par méconnaissance.

- **l'objectivité et la transparence**

Mise en visibilité des formations et des métiers de toute l'offre de formation régionale de façon neutre, sans parti pris ni considération.

Voir fiche action :

Information sur les métiers et les formations et valorisation des métiers, de l'alternance/apprentissage (fiche n°6)



La déclinaison des 4 engagements que comporte « L'ambition 2020 pour l'Apprentissage et l'Alternance pour l'Emploi dans les hauts-de-France » s'appuiera sur les flux financiers issus de l'Etat, de la Région et sur l'apport des Fonds Européens en cours ou recherchés dans le futur programme opérationnel 2020-2026.



ENGAGEMENT N°1 : LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE SOUTIEN LES APPRENTIS ET LES ACCOMPAGNE TOUT AU LONG DE LEUR PARCOURS VERS L'EMPLOI

FICHE ACTION 1	Aide, accompagnement et soutien aux apprentis
Enjeux	<p>Développer une politique d'initiative régionale par la création d'actions de soutien et d'accompagnement aux apprentis et notamment au travers des aides nécessaires au maintien leur pouvoir d'achat.</p> <p>Ces aides seront complémentaires et tiendront compte des nouvelles mesures instaurées par la loi et de la politique que déploieront les branches professionnelles vers les apprentis.</p>
Description action(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation du parcours des apprentis/alternants par la création de dispositifs et d'aides à leur pouvoir d'achat • Pilotage et versement des aides • Accompagnement du jeune dans sa globalité : transport, santé, mobilité, équipement, culture • Promotion des aides (au sens large) à destination des apprentis/alternants • Accompagnement des jeunes et de leur famille pour les orienter vers les dispositifs qui répondraient à leur situation et faire aboutir leurs demandes (rôle de conseil et de promotion des dispositifs d'aide régionales et au-delà)
Public cible	<p>Apprentis inscrits dans un établissement de formation par apprentissage des Hauts-de-France (CFA-OF)</p> <p>Une réflexion sur les jeunes domiciliés dans les Hauts-de-France et apprenti dans un établissement hors région est à l'étude</p>
Porteur(s)	<p>Conseil régional - DIRA</p> <p>En lien avec la thématique : Mobilisation des autres directions de la Région et des cadres et programmes régionaux (PACTE, Proch'Emploi, Proch'Orientation, schémas régionaux...)</p>
Partenaires associés	<p>Branches professionnelles et futurs Opérateurs de Compétences</p> <p>Etablissements de formation par apprentissage et ARDIR (Association Régionale des Directeurs de CFA)</p> <p>Acteurs de la formation et de l'orientation professionnelle</p> <p>Association Nationale des Apprentis de France (ANAF)</p> <p>Etat (Autorités certificatrices, France Compétences, Direccte, SGAR...).../...</p>
Dispositif(s) mobilisable(s) actuellement (2019) (à revisiter après promulgation de l'ensemble des décrets d'application)	<ul style="list-style-type: none"> • Les dispositifs d'aides aux apprentis : FSA, Aide à l'équipement professionnel (Carte Génération), THR • Programme "Santé des apprentis" • Aide à la mobilité européenne • Dispositif "Reprise des apprentis" • Convention avec "Action Logement" sur les aides à l'hébergement • Autres aides régionales dont peuvent bénéficier les apprentis et alternants (En route pour l'Emploi, Aide aux transports aux particuliers, prêt pour le permis de conduire, aide à la garde d'enfants)
Dispositifs à compter de 2020 (en cours de réflexion)	<p>1) Des aides financières pour les apprentis maintenues mais réorientées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la mobilité régionale des apprentis • Soutien à l'équipement professionnel • Soutien en cas de difficultés exceptionnelles de l'apprenti (Fond social des Apprentis) <p>2) De nouveaux dispositifs d'assistance pour accompagner le quotidien des apprentis autour des thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé : Réorientation avec la Direction de la Santé du programme «Santé des apprentis » • Hébergement : Accompagnement dans la recherche de logement en lien avec les partenariats établis (Convention Action-Logement, Areli, Internats des Lycées...) • Repérage et lisibilité de toutes les aides : Accompagnement global des apprentis et aide au repérage et à la mobilisation des aides ouvertes aux apprentis et alternants (Aides régionales, nationales, aides spécifiques données par les branches professionnelles ou les OPCO....) • Représentativité et reconnaissance des apprentis des Hauts de France au national : <p>Partenariat avec l'Association Nationale des Apprentis de France (ANAF) pour une mise à disposition des outils propres à l'ANAF (ex « Sos apprenti » « Film ton Job » « Communauté#WeAreApprentis ») pour les apprentis des Hauts-de-France</p>
Calendrier de mise en œuvre	<p>Ces différentes actions feront l'objet de délibérations ad hoc présentées au quatrième trimestre 2019 pour une mise en œuvre dès 2020</p>

ENGAGEMENT N°2 : LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE AGIT POUR UNE OFFRE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE ÉQUILBRÉE SUR SON TERRITOIRE

FICHE ACTION 2	Soutien financier à l'appareil de formation (fonctionnement et investissement) pour permettre un développement de proximité et équilibré de l'apprentissage et de l'alternance en Haut-de-France
Enjeux	<p>La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » confie aux Régions deux enveloppes financières : l'une pour continuer à intervenir financièrement sur des projets d'investissement de CFA ou autres établissements de formation, l'autre pour compléter le « coût contrat » versé par les Opérateurs de Compétence (OPCO) aux CFA pour leurs charges de fonctionnement.</p> <p>Ces interventions doivent avoir pour objectifs de favoriser l'équité territoriale et le développement économique régional et doivent tenir compte des objectifs contractualisés entre la région, les autres partenaires institutionnels et les territoires (Pacte de développement économique Amiens, Sambre Avesnois, Thiérache, Calais, engagement de renouveau du bassin minier, etc).</p> <p>Les dépenses qui seront engagées par la Région au titre de ses nouvelles « compétences apprentissage » devront s'inscrire dans le cadre du CPRDFOP (et du futur schéma de l'alternance).</p>
Description action(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un nouveau cadre d'intervention financière (investissement et fonctionnement) à destination des établissements de formation (CFA-OF) pour favoriser l'aménagement du territoire et le développement économique • Accompagner les futurs opérateurs dans la recherche de co-financements notamment dans le cadre des fonds européens (FESI : FEDER, FSE-IEJ, BPI, PIA) • Travailler une collaboration avec les futurs OPCO pour coordonner les interventions financières auprès des opérateurs de formation • Décliner des appels à projet adaptés aux besoins repérés en coordination avec les OPCO pour améliorer le fonctionnement des établissements de formation (Innovation pédagogique, Numérisation-Digitalisation des contenus pédagogique, Entrepreneuriat et création d'entreprise...)
Public cible	Etablissements de formation par apprentissage des Hauts-de-France
Porteur(s)	Conseil régional - DIRA En lien avec la thématique : Mobilisation des autres directions de la Région et des cadres et programmes régionaux (PACTE, Proch'Emploi, Proch'Orientation, schémas régionaux...)
Partenaires associés	Branches professionnelles et futurs Opérateurs de Compétences ARDIR (Association Régionale des Directeurs de CFA) Acteurs de la formation et de l'orientation professionnelle Etat (Autorités certificatrices, France Compétences, Direccte, SGAR...).../...
Dispositif(s) mobilisable(s) actuellement (2019) (à revisiter après promulgation de l'ensemble des décrets d'application)	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'investissement antérieur à 2020 • Contribution financière régionale annuelle au fonctionnement des CFA avec dialogue de gestion individualisée et pilotage du contrat de performance de chaque CFA • Appels à projet : Equipement
Dispositifs à compter de 2020 (en cours de réflexion)	<ul style="list-style-type: none"> • Un programme prévisionnel des investissements en tenant compte des critères de répartitions à déterminer • Un cadre d'intervention financière avec critères de répartition pour le financement du fonctionnement des établissements de formation en complément du « coût-contrat » versé par les OPCO. • Le partenariat avec « Action Logement » renouvelé dans son volet appui à l'investissement sur le logement des jeunes • Des appels à projets expérimentaux d'appui aux établissements de formation, en complémentarité avec ceux des futurs OPCO : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprise - Innovation pédagogique et numérisation...
Calendrier de mise en œuvre	Ces différentes actions feront l'objet de délibérations ad hoc présentées au quatrième trimestre 2019 pour une mise en œuvre dès 2020

ENGAGEMENT N°2 : LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE AGIT POUR UNE OFFRE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE ÉQUILIBRÉE SUR SON TERRITOIRE

FICHE ACTION 3	Observation et prospective des dynamiques territoriales en matière d'apprentissage
Enjeux	<p>La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » met fin à l'autorisation par les Régions des ouvertures et fermetures de sections d'apprentissage et de créations de CFA. Tout organisme de formation qui souhaite ouvrir une formation par apprentissage, peut, depuis le 1^{er} janvier 2019, l'ouvrir sans autorisation régionale.</p> <p>Par conséquent : dès 2019 : la Région n'a plus accès à l'exhaustivité des données qualitatives et quantitatives sur l'apprentissage (types de formation, nombre d'apprentis...) et dès 2020 plus de liens contractuels avec les CFA (fin de la convention quinquennale au 31/12/2019).</p> <p>La nécessité de connaître de façon exhaustive le paysage régional de la formation par alternance et principalement de l'apprentissage revêt un caractère essentiel pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre de la nouvelle compétence sur « l'information sur les métiers et les formations » confiée aux régions depuis le 1^{er} janvier 2019. - L'intervention financière dans l'appareil de formation par apprentissage répondant aux besoins économiques, au plus près des territoires (investissement et fonctionnement) - Le développement ciblé de l'apprentissage : Développement de l'apprentissage sur les secteurs porteurs d'emploi, sur les métiers d'avenir, soutien particulier dans les zones non couvertes par la « loi du marché... » - La réflexion à mener sur l'élaboration du future Schéma prévisionnel de développement de l'alternance prévu dans la loi du 5/09/2019
Description action(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser et contractualiser avec l'ensemble des acteurs et des réseaux susceptibles de fournir des données qualitatives et quantitatives sur l'apprentissage (OPCO, établissement de formation, OREF, entreprises...) • Identifier, cartographier et mettre jour l'offre de formation régionale par alternance • S'appropriier tous les outils permettant la connaissance des spécificités territoriales (contrats de développement, contrats de territoires, SPEL...) pour conforter la vision régionale • Suivre les actions en lien avec l'apprentissage des territoires portées par les acteurs économiques, éducatifs, institutionnels (Campus des métiers et des qualifications, SPEL, accords des branches professionnelles, axe stratégique 4 du CPRDFOP...) • Croiser l'ensemble de ses données pour conforter et compléter le paysage régional de l'apprentissage : Vision régionale/vision économique/vision filière professionnelle/vision académique de l'apprentissage en Hauts-de-France
Public cible	<p>Région (Nécessaire au pilotage de la politique apprentissage)</p> <p>Ensemble des partenaires œuvrant dans le champ de l'apprentissage en Hauts-de-France (Représentant des territoires, Institutionnels, opérateurs de formation, Entreprises, acteurs de l'insertion et de l'emploi, acteurs du champ du handicap...)</p>
Porteur(s)	Conseil régional - DIRA en lien avec les autres directions de la Région
Partenaires associés	<p>Campus des métiers et des qualifications</p> <p>Membres des SPEL</p> <p>Entreprises qui ont passé convention avec la Région</p> <p>Branches professionnelles et futurs Opérateurs de Compétences</p> <p>ARDIR (Association Régionale des Directeurs de CFA)</p> <p>Acteurs de la formation et de l'orientation professionnelle (CARIF OREF</p> <p>Etat (Autorités certificatrices, France Compétences, Directe, SGAR...).../...</p>
Dispositif(s) mobilisable(s) actuellement (2019)	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des plans d'action portés par les SPEL • Connaissance des principaux schémas régionaux
Dispositifs à compter de 2020 (en cours de réflexion)	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'une cartographie des dynamiques territoriales en matière d'apprentissage • Constituer un diagnostic éclairé et partagé, être en mesure de le mettre à jour régulièrement
Calendrier de mise en œuvre	En cours

ENGAGEMENT N°2 : LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE AGIT POUR UNE OFFRE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE ÉQUILIBRÉE SUR SON TERRITOIRE

FICHE ACTION 4	Un Schéma Prévisionnel Régional de développement de l'alternance
Enjeux	<p>Ecrire un Schéma Prévisionnel de développement de l'alternance</p> <p>Le schéma prévisionnel de développement de l'alternance est introduit par la loi du 5 septembre 2018. Ce schéma n'est pas prescriptif. Sa rédaction est confiée au Région dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP). Son périmètre est également défini :</p> <ul style="list-style-type: none"> • périmètre fonctionnel : contrat de professionnalisation / contrat d'apprentissage • périmètre géographique : définition d'actions à l'échelle du territoire régional et le cas échéant, à l'échelle des bassins d'emploi. <p>A terme, les dépenses qui seront engagées par la Région au titre de ses nouvelles « compétences apprentissage » devront s'inscrire dans le cadre du CPRDFOP (et du futur schéma régional de l'alternance).</p>
Description action(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Impulser une dynamique partenariale avec les nouveaux acteurs de l'apprentissage. L'engagement des élus régionaux dans cette voie s'est déjà traduit par l'organisation des états généraux de l'apprentissage les 13/06/2018 et le 14/05/2019 et des comités de pilotage de ces états généraux encore en cours. • Organiser une consultation auprès des acteurs concernés pour poser un diagnostic commun et définir les axes stratégiques du schéma de l'alternance (consulter largement avec une méthode définie) • Dégager des ambitions partagées pour le développement de l'apprentissage en région Hauts-de-France • Définir un plan d'action partagé décliné en objectifs et en mesures opérationnelles avec indicateurs de suivi. • Créer les conditions de coordination entre acteurs • Evaluation / capitalisation des axes du Schéma prévisionnel de développement de l'alternance <p>Dans une approche pragmatique ce schéma pourrait aborder :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le partage de données et le suivi des dynamiques (dès janvier 2019, la Région n'a plus accès à l'exhaustivité des données sur la carte des formations par apprentissage ou les apprentis - données quantitatives et qualitatives - par exemple), mobiliser les branches et leurs observatoires (portés par les OPCO)... • les besoins de formation des entreprises / emploi • l'approche territoriale (besoins, offre de formations...) • l'information sur les formations par apprentissage (dans un cadre plus général) • le sourcing et l'appariement offre demande • le pouvoir d'achat des apprentis, la sécurisation des parcours.../...
Public cible	Ensemble des partenaires œuvrant dans le champ de l'apprentissage en Hauts-de-France (Représentant des territoires, Institutionnels, opérateurs de formation, Entreprises, acteurs de l'insertion et de l'emploi, acteurs du champ du handicap...)
Porteur(s)	Conseil régional – DIRA en lien avec la DFP (dans le cadre du CPRDFOP) En lien avec la thématique : Mobilisation des autres directions de la Région et des cadres et programmes régionaux (PACTE, Proch'Emploi, Proch'Orientation, schémas régionaux...)
Partenaires associés	Branches professionnelles et futurs Opérateurs de Compétences ARDIR (Association Régionale des Directeurs de CFA) Acteurs de la formation et de l'orientation professionnelle Etat (Autorités certificatrices, France Compétences, Direccte, SGAR...)
Dispositif(s) mobilisable(s) actuellement (2019)	Suivi du plan stratégique 4 « Développement des formations en alternance par le biais des contrats de professionnalisation et des contrats d'apprentissage - mobilisation des entreprises » du CPRDFOP
Dispositifs à compter de 2021 (en cours de réflexion)	Schéma prévisionnel de l'alternance à écrire dans le cadre du renouvellement du CPRDFOP tel que le confère la loi du 5/09/2019
Calendrier de mise en œuvre	2021 : Ecriture du Schéma prévisionnel de l'alternance dans le cadre de la réécriture du CPRDFOP dont la signature doit se faire dans l'année qui suit l'élection du président du Conseil Régional, (cf. article L 214-13 du code de l'éducation et la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et notamment à l'élaboration des CPRDFOP)

ENGAGEMENT N°3 : LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE RAPPROCHE LES ENTREPRISES ET LES CANDIDATS À L'ALTERNANCE

FICHE ACTION 5	Favoriser le rapprochement de l'offre et la demande de contrat d'apprentissage
Enjeux	Poursuivre et amplifier la notion de « bouquet de services » inscrite dans le Plan Apprentissage 2016 tout en intégrant le nouvel écosystème de l'apprentissage et de l'alternance.
Description action(s)	<ul style="list-style-type: none"> Recueil, analyse et accompagnement de toutes les demandes d'information de rapprochement « Offre-demande d'apprentissage » émanant des entreprises, des jeunes et des familles et des CFA (courriers, mails, contacts téléphoniques, contacts physiques), les suivre et formaliser systématiquement une réponse adaptée à la situation et à la demande. Offrir à chaque entreprise la possibilité d'un contact individuel avec la région et répondre de façon adaptée à leur besoin de recrutement en apprentissage/alternance. Adopter une démarche proactive pour contractualiser avec les entreprises, des groupements d'employeurs, des clubs d'entreprises pour développer l'alternance/apprentissage Prendre en charge et accompagner toutes les demandes des jeunes et des familles (recherche de contrat d'alternance, information sur toute l'offre d'accompagnement dans le cadre d'un parcours d'alternance (les aides, l'offre de formation, les offres de contrat, l'agenda des manifestations « Emploi formation » (salons, job dating, portes ouvertes...)) Organiser, animer ou participer en lien avec les partenaires extérieurs de l'AIO à des actions de sourcing de jeunes vers l'apprentissage et l'alternance En parallèle, mobilisation des développeurs de l'apprentissage pour recenser les offres de contrats
Public cible	Candidats à l'apprentissage/Futurs apprentis Entreprise (principalement les grandes entreprises)
Porteur(s)	Conseil régional - DIRA
Partenaires associés	En lien avec la thématique : Mobilisation des autres directions de la Région et des cadres et programmes régionaux (PACTE, Proch'Emploi, Proch'Orientation, schémas régionaux...) Branches professionnelles et futurs Opérateurs de Compétences ARDIR (Association Régionale des Directeurs de CFA) Acteurs de la formation et de l'orientation professionnelle Etat (Autorités certificatrices, France Compétences, Direccte, SGAR...) .../...
Dispositif(s) mobilisable(s) actuellement (2019)	<ul style="list-style-type: none"> Les développeurs de l'apprentissage Les sas préparatoires à l'apprentissage (IEJ) Les prépa-apprentissage issues de l'appel à projet d'Etat
Dispositifs à compter de 2020 (en cours de réflexion)	<p>Dispositifs actuels maintenus sur 2019 (à revisiter après promulgation de l'ensemble des Dispositifs futurs : (en cours de réflexion)</p> <ul style="list-style-type: none"> Dispositif d'accompagnement pour faciliter la mise en relation de l'offre de contrat et la demande de contrat. Création d'un outil de suivi des offres et des demandes Création d'une base de données régionales puis déclinée territorialement des offres non pourvues accessible aux usagers (jeunes, CFA, Entreprise) et de l'ensemble des sessions de préparation à l'apprentissage (SAS IEJ, Prépa apprentissage, tous dispositifs d'amont de l'apprentissage....)
Calendrier de mise en œuvre	En cours

ENGAGEMENT N°4 : LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE ORIENTE LES JEUNES ET VALORISE L'APPRENTISSAGE, L'ALTERNANCE, LES MÉTIERS

FICHE ACTION 6	Information sur les métiers et les formations et valorisation des métiers, de l'alternance/apprentissage
Enjeux	Valoriser les métiers et les formations en alternance et contribuer à la mise en œuvre de la compétence renforcée de la Région en matière d'orientation et d'information sur les métiers en poursuivant les missions qui y répondent déjà et en transformant ou développant des missions pour répondre aux attentes nouvelles notamment dans le cadre du dispositif régional « Proch'Orientation ».
Description action(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation et participation à la déclinaison de la plateforme « Proch'Orientation » • Mobilisation et animation d'un réseau local d'ambassadeurs des métiers, de l'alternance/ Apprentissage • Participation et appui technique à la déclinaison des « Fiches engagements sur la promotion des métiers et de l'alternance » du contrat de branche « Artisanat » • Participation à la déclinaison opérationnelle des partenariats régionaux actuels et futurs établis dans le cadre du rapprochement « Ecole-Entreprise » (Convention école-entreprise, ambassadeurs des métiers et outils de communication sur les métiers de l'ANAF (« filmetonjob »)) • Financement, via les fonds régionaux (sous réserve de crédits disponibles) ou les fonds européens d'actions de valorisation des métiers de l'artisanat (MOF, MAF...) • Mise en visibilité et valorisation de toutes les initiatives territoriales concourant à l'information sur les métiers de l'artisanat portées par les partenaires associés • Communication régionale sur le développement de l'alternance et l'apprentissage avec adaptation possible pour les métiers de l'artisanat • Autant que de besoin, information sur les métiers de l'artisanat et les formations qui y concourent par les agents régionaux lors des présences physiques sur les salons, les forums ou les manifestations « info-métier » du territoire régional.
Public cible	Collégiens, lycéens, étudiants, apprentis, jeunes sans solution, famille et grand public
Porteur(s)	Conseil régional - DIRA
Partenaires associés	<p>En lien avec la thématique : Mobilisation des autres directions de la Région et des cadres et programmes régionaux (PACTE, Proch'Emploi, Proch'Orientation, schémas régionaux...)</p> <p>Etablissements de formation Branches professionnelles et Opérateurs de Compétences Chambres consulaires Acteurs de la formation et de l'orientation professionnelle Autorités certificatrices Réseau et partenaires établis (Institut des Entreprises, grandes entreprises...) Réseau de partenaires et opérateurs de l'IEJ/FSE Réseau des partenariats établis dans les cadre des Olympiades des métiers (jeunes, jurés, les entreprises...)</p>
Dispositif(s) mobilisable(s) actuellement (2019)	<ul style="list-style-type: none"> • Les Olympiades des métiers • Les développeurs de l'apprentissage • Les sas préparatoires à l'apprentissage dans le cadre de l'IEJ • La mise à disposition d'outils d'information sur les métiers : Guide ONISEP, fiches outils... • Plateforme « Proch'orientation » • 9 Fiches engagement sur « l'information, l'orientation, la préparation à l'emploi » (« Matériaux et industrie de Process », « BTP », « Agriculture et industrie agroalimentaire », « Transports Logistique Commerce », « Numérique et Industries de la communication », Services et conseils aux entreprises - Banque-assurances », « Tourisme-Loisirs-Hôtellerie-Restaurant-Sport », « Industries culturelles », « Artisanat »).
Calendrier de mise en œuvre	En cours

Région Hauts-de-France

151, avenue du Président Hoover
59555 Lille cedex

Accès métro / Lille Grand Palais

Tél. : +33 (0) 3 74 27 00 00 - Fax : +33 (0) 3 74 27 00 05

Retrouvons-nous sur



www.hautsdefrance.fr

